

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

**Étaient présents** : Nadine GOHARD (en visio), Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Sophie KERVERN donne pouvoir à Sylvain JOUMIER

**Étaient absents** : Jérôme CAPPELLO et Laurent MEULENYSER

**Secrétaire de séance** : Claire LANDRY

Monsieur Daniel BOSSE ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

En raison d'un isolement « covid », Madame le Maire assiste à la séance en visio-conférence et participe aux votes, les autres membres de l'assemblée étant en présentiel.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2022

le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2022 est adopté,  
à l'unanimité des votants. (13 voix)

#### 2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Monsieur Daniel BOSSE présente le compte administratif 2021 de la commune, établi comme suit :

	<u>Section de fonctionnement :</u>
Dépenses :	1 668 757,97 €
Recettes :	1 788 942,02 €
Excédent 2021 :	120 184,05 €
Résultat de fonct. 2020 :	304 518,93 €
Résultat clôture 2021 :	<b>424 702,98 €</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	426 148,26 €
Recettes :	556 398,39 €
Excédent 2021 :	130 250,13 €
Résultat d'invest. 2020 :	- 1 852,32 €
Résultat clôture 2021 :	<b>128 397,81 €</b>

**et quitte la salle.**

Sous la présidence de Madame Marie GARCIA, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (12 voix)

**3. Conformité avec le compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2021**

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'approuver la conformité des écritures comptables du compte administratif (établi par la commune) avec le compte de gestion (établi par le Trésorier).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,  
adopte cette délibération. (13 voix)

**4. Affectation du résultat**

Mme Marie GARCIA propose l'affectation du résultat 2021 :

Résultat du CA 2021 : **424 702,98 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,  
adopte cette délibération. (13 voix)

**5. Approbation des taxes locales pour l'exercice 2022**

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'adopter les taux des taxes locales pour l'année 2022, en fonction de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Rappel : depuis l'an dernier, un coefficient correcteur est appliqué à notre commune, pour garantir la compensation de la perte des recettes de la taxe d'habitation et pour financer les ressources transférées, notamment celles du Département. Le coefficient est de 0,503815 en 2022 et correspond à -241 794€.

Cette année les bases fiscales sont encore en augmentation,

Proposition des taux 2022 :

Taxe Foncière Bâti : 16,58 %

Taxe Foncière non Bâti : 22,18 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette  
délibération. (13 voix)

**6. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2022**

Mme Marie GARCIA présente le Budget Primitif 2022, établi comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 777 706,00 €
Recettes :	1 777 706,00 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 014 585,00 €
Recettes :	1 014 585,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (13 voix)

#### 7. Subvention 2022 pour le budget Caisse des écoles

Madame Laurence VAUVERT propose l'attribution de subvention pour la Caisse des Ecoles, qui s'élève à **9 513,65 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (13 voix)

#### 8. Subvention 2022 pour les associations

Monsieur Didier BRILLANT présente la répartition des subventions des associations pour 2022, établie comme suit :

ASCA (stérilisation chats errants)	150 €
ASCL	2 500 €
ASCL Crazy Town	2 000 €
AAM (apiculteurs)	1 000 €
PARA SIEMPRE	.
UNC ANCIENS Combattants	1 000 €
ASPIA (vieux moteurs)	1 640 €
PREVENTION Routière	150 €
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700 €
Association AERODROME	15 000 €
Aso Happy Rider Factory	1 000 €
Jumping agro	500 €
Garden Party agro	500 €
ENVIE D'AGIR	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 140 €</b>

Madame Sandrine JOURNÉ exprime son désaccord sur la subvention accordée à l'association Happy Rider Factory qu'elle estime inappropriée, et s'interroge sur l'intérêt pour la commune d'un tel projet.

Madame le Maire répond que le projet du jeune est onéreux et qu'il s'est engagé à le promouvoir, en l'occurrence à la fête du village. On peut s'attendre à un retentissement favorable pour la commune.

Madame Sandrine JOURNÉ souhaite préciser que son abstention ne concerne que cette subvention, et qu'elle approuve les autres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Sandrine JOURNÉ), adopte cette délibération.

#### 9. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes CCCY)

Par délibération n°2022-002 en date du 9 février 2022, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Pour la commune de Thiverval-Grignon, le montant de cette compensation provisoire s'élève à **685 706,35 €** et sera à inscrire dans le budget primitif au chapitre 73211.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (13 voix)

## **TOUR DE TABLE :**

**Monsieur Michel BUXERAUD**, en tant que membre de la Commission des Finances, adresse ses remerciements à Mesdames GARCIA et RONGIONE.

Il demande s'il y a des nouvelles du rapport du secrétaire général de l'AGROPARISTECH.

Madame le Maire répond qu'une copie est consultable dans son bureau.

Ce rapport est globalement très favorable au projet de Grignon 2026.

**Madame Hélène CÔME** propose ses services pour la fête du village.

**Madame Laurence VAUVERT** répond qu'une réunion est programmée le 21 avril 2022 et que toutes les bonnes volontés y sont attendues.

**Monsieur Daniel BOSSE** fait part de l'avancé du projet de sécurisation des accès des écoles et de l'arrêt de bus scolaire de Folleville, par la pose de barrières de couleur.

Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention à la prochaine séance.

D'autre part, dans le cadre de la bonne exécution budgétaire, il sollicite les conseillers pour travailler sur le projet de rénovation des aires de jeux, notamment le Parc de Thiverval et Folleville.

**Mesdames Catherine LANEN et Hélène CÔME** se portent volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01.